

Image not found or type unknown



Mode de garde alternée,et pension alimentaire

Par **iser**, le **20/03/2008** à **20:36**

Bonsoir , je suis divorcé j'ai 3 enfants que je vois un week-end tous 15 jours et 1/2 vacance,je voudrais passer à la garde alternée ,comment faire et comment ça se passe pour la pension alimentaire .rn rn Merci de votre réponse .rn Salutation ISER

Par **Visiteur**, le **20/03/2008** à **21:18**

Bonsoir,rnJe pense que résidence alternée n'est pas synonyme d'absence de pension alimentaire. Les revenus des parents ne sont souvent pas égaux : ils sont donc redistribués paritairement en fonction des besoins de chacun.rn rn Attention, les juges sont très pointilleux sur les motifs des demande de garde alternée, ils détestent les parents qui cherchent à ne plus verser à leur "ex" une contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants.rn rn Citation pour l'humour: "Quand on aime, on ne compte pas ; mais quand on ne s'aime plus qu'est-ce qu'on compte!"rn rn Bien cordialement

Par **iser**, le **20/03/2008** à **21:29**

Merci de votre réponse , mais je voyais pas ça dans ce sens là , mais qu'elle est la procédure à faire pour une garde alternée , au sujet de la pension et elle divisée en 2 .rn merci de votre réponse rn iser

Par **Visiteur**, le **21/03/2008** à **21:46**

Comme je le disais plus haut, la pension dépend des revenus de chacun.
Elle bénéficie à celui qui a la charge d'enfants mineurs et quand la garde est partagée, le juge en tient compte pour fixer le montant, c'est pourquoi les juges regardent de près les demandes de garde alternées afin d'éviter les demandes seulement liées à une recherche de réduction de la pension.

Par **iser**, le **21/03/2008** à **22:16**

merci de votre réponse
iser